

JEAN-SÉBASTIEN BALZAT

UN NOUVEAU MEMBRE DE LA FAMILLE D'EURYCLÈS DE SPARTE
ATTESTÉ À DELPHES?

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 205 (2018) 151–157

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

UN NOUVEAU MEMBRE DE LA FAMILLE D'EURYCLÈS DE SPARTE
 ATTESTÉ À DELPHES ?

Le point de départ de cette brève enquête prosopographique est l'existence d'un archonte de Delphes du nom de Caius Iulius Sidectas (O14) rangé parmi les Delphiens dans le volume IIIB du *LGPN*.¹ La chronologie de G. Daux place son archontat durant la prêtrise d'Apollon Pythien XXVII (ca. 20–46 p. C.).

1. Une origine spartiate

Dans l'état actuel de la documentation, Caius Iulius Sidectas est le premier archonte de Delphes pour lequel les inscriptions transmettent les *tria nomina*. Ses noms invitent cependant à chercher ailleurs qu'à Delphes son origine. Tout d'abord, on connaît peu de Caii Iulii à Delphes. Comme à Athènes, les plus notables des Iulii attestés dans les inscriptions de la période Julio-Claudienne pourraient bien y être des étrangers.² Le nombre de Iulii à Athènes est relativement important au II^e s. p. C., mais il est frappant de constater qu'à la différence des Tiberii Claudii et des Titi Flavii peu de Iulii y occupèrent des magistratures supérieures.³ Argos, Épidaure, Messène, Élis sont aussi à joindre à ces cités de la province d'Achaïe qui ne semblent pas non plus avoir connu une diffusion de la *civitas* particulièrement importante sous Octave/Auguste.⁴ Dans la province d'Achaïe, seule Sparte offre par contre un nombre significatif de C. Iulii d'importance dès le règne d'Auguste, le premier d'entre eux étant le fameux C. Iulius Euryclès (LAC 461),⁵ et c'est dans cette même cité de Sparte que les occurrences du nom Sidectas se concentrent (*LGPN* IIIA). Il nous semble donc légitime de supposer que l'origine même de l'archonte C. Iulius Sidectas est à chercher plutôt à Sparte qu'à Delphes. Cette présence spartiate à Delphes n'est d'ailleurs pas unique et un autre Lacédémonien, Alcimus

¹ Pour les archontes et prêtrises de Delphes, nous suivons les conventions adoptées par G. Daux, *Chronologie delphique*, Paris, 1943. On use des abréviations suivantes: Byrne, *RCA* = S. Byrne, *Roman Citizens of Athens*, Louvain, 2003 et *RP* I–III = A. Rizakis et al., *Roman Peloponnese*, vol. I et II, *Roman Personal Names in their Social Context*; vol. III, *Society, Economy and Culture under the Roman Empire: Continuity and Innovation*, Athènes, 2001–2010. Nous tenons à remercier Y. Balzat, G. Petzl et O. Salomies pour leurs lectures attentives et commentaires. Les erreurs sont de notre seule responsabilité.

² À Athènes, c'est le cas, sous Auguste, d'Euryclès de Sparte et de son fils Deximachus (*IG* II² 3926a–b = *Syll.*³ 787–788) ainsi que de Iulius Nicanor (voir Byrne, *RCA* p. 321–322; il y a désormais consensus pour placer le personnage sous Auguste et non au milieu du I^{er} s. p. C.: S. Follet, Julius Nicanor et le statut de Salamine (*Agora* XVI 337), in *L'hellénisme d'époque romaine: nouveaux documents, nouvelles approches (Ier s. a.C. – IIIe s. p.C.)*, S. Follet (éd.), Paris, 2004, p. 144–152; C. P. Jones, An Athenian Document Mentioning Julius Nicanor, *ZPE* 154 (2005), p. 161–171; G. C. R. Schmalz, *Augustan and Julio-Claudian Athens. A New Epigraphy and Prosopography*, Leiden, 2009, p. 16–17).

³ Parmi ceux-ci (la numérotation renvoie aux entrées de la prosopographie de Byrne, *RCA*), on peut citer C. Iulius Metrodorus (1) de Marathon, thesmothète au I^{er} s. p. C., Iulius Philopappus (37), riche prince de Commagène naturalisé Athénien, qui fut archonte vers 93 p. C., Iulius Theodotus (48), archonte et détenteur de la chaire de rhétorique sous Marc Aurèle, C. Iulius Hierophantès (106), qui fut peut-être archonte éponyme en 190/1 p. C. La seule famille de Iulii à détenir des hautes magistratures sur plusieurs générations est celle des Iulii Cassiani (65–84) actifs aux II^e et III^e s. Plus bas dans la hiérarchie viennent C. Iulius [- -] du Pirée (44), secrétaire des prytanes vers 130–140, et des Iulii, simples prytanes, dans la seconde moitié du II^e s. (23, 29, 46–47, 93).

⁴ Pour la diffusion de la citoyenneté dans le Péloponnèse, voir Chr. Hoët-van Cauwenberghe, Mécanismes d'acquisition et diffusion de la citoyenneté romaine dans le Péloponnèse sous le Haut-Empire, in *RP* III, p. 173–192, qu'il faut cependant nuancer sur l'importance d'Auguste en la matière.

⁵ Les abréviations ARG, LAC, MES, etc. suivies d'un nombre dans l'exposé renvoient aux entrées prosopographiques dans *RP* I–II. Le port des noms Caius Iulius peut évidemment aussi cacher une concession obtenue de César ou de Caligula, ou bien faire référence à un intermédiaire romain, généralement un gouverneur de province, portant ces *nomina*. En ce sens, des magistrats C. Iulii sont attestés au début du II^e s. p. C. Voir pour des Iulii magistrats en Achaïe, Hoët-van Cauwenberghe, *op. cit.* (n. 4), p. 182–183. Toutes les occurrences du nom Sidectas sont de Sparte à l'exception de notre archonte. Sur la famille d'Euryclès de Sparte, la plus récente synthèse est celle de G. Steinhauer, C. Iulius Eurycles and the Spartan Dynasty of the Euryclids, in *RP* III, p. 75–87.

fils de Socleidas, entretint des rapports étroits avec Delphes à cette époque et fut honoré de la proxénie durant le troisième archontat de Damon fils de Polemarchus (O2), placé par Daux au début du I^{er} s. p. C.⁶

2. Sidectas du stemma des Memmii (I)

Si l'origine spartiate de C. Iulius Sidectas se révèle exacte, son rattachement à l'une des familles dirigeantes de Sparte ne se fait toutefois pas aisément et invite à revisiter certaines connexions prosopographiques tenues pour établies. Dans un des nombreux stemmata que la documentation épigraphique de la Sparte d'époque romaine permet de reconstruire, il serait tentant d'identifier C. Iulius Sidectas avec le Sidectas (I) du stemma des Memmii (I) donné ci-après.⁷ C. Iulius Sidectas serait donc le frère de C. Iulius [---De]ximachus (I). Mais cette identification pose cependant une première difficulté: dans le stemma actuel des Memmii (I), on a fait de ces derniers, via une connexion certes incertaine, des descendants directs de Sidectas (I). Or si Sidectas (I) et l'archonte de Delphes C. Iulius Sidectas ne font qu'une seule et même personne, il conviendrait alors d'expliquer comment des parents masculins d'une même lignée possédaient des *nomina gentilia* différents.

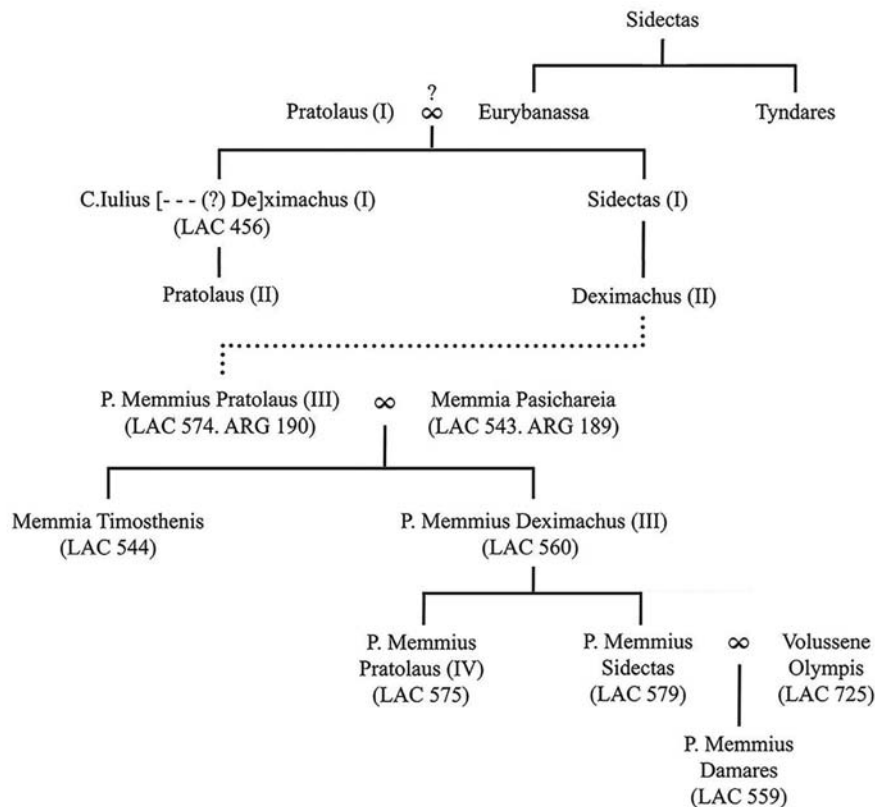


Fig. 1. Stemma actuel des Memmii (I)

⁶ *FD III 2 160*. Alcimus est attesté à Sparte dans une liste de *παῖδια* (*IG V 1*, 141 corrigé chez J.-S. Balzat et A. J. S. Spawforth, *Becoming Roman*: à propos de deux générations parentes de citoyens romains à Sparte et à Athènes, in *Onomastologos. Studies in Greek Personal Names to Elaine Matthews*, R. W. V. Catling et F. Marchand (éd.), Oxford, 2010, p. 185) de laquelle nous discuterons d'autres individus ci-dessous. Pour d'autres documents, *LGPN IIIB Ἀλκιμος* (17).

⁷ Stemma VII dans *RP II*, p. 585 reproduit avec peu de modifications de A. J. S. Spawforth, *Families at Roman Sparta and Epidaurus*, *ABSA* 80 (1985), p. 194. Nous distinguons cette famille de Memmii (I) d'une autre famille de Memmii (II) dont le stemma a été reconstruit récemment: Balzat-Spawforth, *op. cit.* (n. 6), p. 183-194.

Plusieurs hypothèses pourraient être énoncées en ce sens, mais avant de s'embarquer dans cette voie, il convient de faire une série d'observations préliminaires. Premièrement, le port des *nomina* C. Iulius par C. Iulius [--- (?) De]ximachus (I) fils de Pratolaus (I) repose sur l'interprétation d'une inscription bilingue mais incomplète de Sparte. Elle fut érigée en toute vraisemblance à la suite du passage d'Agrippa dans la cité (17–12 a. C.).⁸ Les éléments du débat concernant cette inscription ont été résumés dans LAC 456 et il ne convient pas de les répéter ici. Soulignons seulement que l'inscription, copiée par l'abbé Michel Fourmont au XVIII^e s., est perdue et demeure incomplète sur un de ses côtés latéraux. De ce fait, un doute persiste sur son interprétation. Deuxièmement, un fils de C. Iulius Euryclès portait les noms C. Iulius Deximachus (LAC 455). L'usage de ce nom dans la famille d'Euryclès invite à croire à un rapprochement, peut-être par mariage, entre celle-ci et les ancêtres des Memmii.⁹ Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas exclure que l'archonte de Delphes appartienne en fait à la famille d'Euryclès elle-même, qui partagea avec des Memmii d'autres *cognomina* comme ceux de Spartiaticus et Lacon.¹⁰

Parvenu à ce stade, il convient de revenir sur la première connexion incertaine, mentionnée ci-dessus, qui, dans le stemma actuel des Memmii (I), relie Sidectas (I) et P. Memmius Pratolaus (III). Il est peut-être possible de progresser sur ce point grâce à la reconstruction récente du stemma des Memmii (II).¹¹ Chez ces derniers, une paire de frères, Lysinicus et Gorgippidas, apparaissant dans un catalogue de *παίδία* (IG V 1, 141), a été identifiée avec la paire de philadelphes, P. Memmius Lysinicus et P. Memmius Gorgippidas, de l'épithaphe IG V 1, 509. Le catalogue de *παίδία* a été daté des années 30–20 a. C. sur base prosopographique, alors que les *nomina* P. Memmii ne peuvent avoir été acquis par la paire avant 35 p. C., date du début du long proconsulat de P. Memmius Regulus (35–44 p. C.) (PIR² M 468).¹² Ces octrois de la *civitas* précédant de peu ou étant contemporains du tournant claudien en la matière, c'est donc à un âge avancé qu'ils ont été élevés au rang de citoyen romain.¹³ Ce même catalogue de *παίδία* des années 30–20 a. C. mentionne également des enfants d'Euryclès, de même que Deximachus (I) et Sidectas (I), tous deux fils de Pratolaus (I) et ancêtres des Memmii (I). Il n'est pas nécessaire de supposer que les *παίδία* aient tous eu le même âge. Cependant, dans le stemma des Memmii (II), c'est la paire de *παίδία* (Lysinicus et Gorgippidas) qui sera la bénéficiaire à l'âge adulte de la *civitas*, tandis que dans l'état actuel du stemma des Memmii (I), un écart de deux générations sépare la paire de *παίδία* (Deximachus I et Sidectas I) du moment où la famille est élevée à la dignité de citoyen romain avec P. Memmius Pratolaus III. Cette discordance chronologique entre les deux familles de Memmii est suspecte.

3. La question des homonymes

L'une des difficultés lors de la reconstruction des stemmata des familles de Sparte est la présence de nombreux homonymes. C'est le cas dans la famille des Memmii (I). En effet, l'une des pratiques onomastiques des familles dirigeantes de Sparte – elle ne leur était en rien propre – était de donner aux nouveau-nés le nom d'un grand-père, ce qui donnait à certains noms une connotation aristocratique particulière.¹⁴ En lais-

⁸ IG V 1, 374.

⁹ On pourrait en inférer une relation de mariage entre la famille d'Euryclès et les futurs Memmii: J.-S. Balzat, Le pouvoir des Euryclides à Sparte, *Les Etudes Classiques* 73 (2005), p. 293–294 note 21.

¹⁰ Pour les P. Memmii Lacon et Spartiaticus, voir LAC 565, 583–586.

¹¹ Sur les Memmii II, voir ci-dessus note 7.

¹² Des P. Memmii sont aussi visibles à Delphes et Olympie, preuve d'un souci particulier de promotion des élites d'Achaïe par le biais de la *civitas* dans le chef du gouverneur. Pour l'activité des gouverneurs en matière de diffusion de la *civitas*, voir O. Salomies, Römische Amtsträger und römisches Bürgerrecht in der Kaiserzeit. Die Aussagekraft der Onomastik, in *Prosopographie und Sozialgeschichte. Studien zur Methodik und Erkenntnismöglichkeit der kaiserzeitlichen Prosopographie. Kolloquium Köln, 24.–26. November 1991*, W. Eck (éd.), Köln, 1993, p. 119–145.

¹³ En Achaïe, le nombre et l'importance des Tiberii Claudii dans la vie civique est notable dans le Péloponnèse (A. Rizakis, Les *Ti. Claudii* et la promotion des élites péloponnésiques, in *Neronia VII: Rome, l'Italie et la Grèce: Hellenisme et philhellénisme au premier siècle après J.-C.*, Y. Perrin [éd.], Bruxelles, 2007, p. 183–195) et à Athènes (Byrne, *RCA* p. xii).

¹⁴ Spawforth, *op. cit.* (n. 7), p. 193.

sant de côté temporairement le problème de la possible différence de gentilices entre les membres de cette famille, nous pourrions suggérer d'identifier Pratolaus (II) comme étant P. Memmius Pratolaus (III), ce qui permettrait de remonter d'une génération l'octroi de la *civitas* chez les Memmii (I). Le bon nombre de documents d'époque augustéenne permet une reconstruction acceptable du début du stemma de la famille pour cette période.¹⁵ Ainsi, sous Auguste, la famille apparaît dans les listes de παιδία et dans des catalogues de σιτηθέντες d'un culte des Dioscures. La paire Deximachus (I) et Sidectas (I) apparaît dans les catalogues *IG V 1*, 141–142 et est à reconnaître visiblement dans la paire homonyme participant à une cérémonie du culte des Dioscures (*IG V 1*, 209). Avec eux, d'autres membres de la famille se concentrent en tête de ce catalogue de σιτηθέντες: les prêtres Eurybanassa et Tyndare, fils de Sidectas, des sœur et frère, sont vraisemblablement la mère et l'oncle de Deximachus (I) et Sidectas (I), tous deux fils de Pratolaus (I), pendant que le Pratolaus (II) fils de Deximachus à la ligne 11 de ce même catalogue pourrait être le fils de Deximachus (I).¹⁶ Une autre liste de σιτηθέντες participant aussi à un culte des Dioscures (*IG V 1*, 206) a été érigée sous l'éponymie d'un Sidectas; le premier membre de cette liste fort endommagée est un Deximachus fils de Σι[δέκτας]. A. J. S. Spawforth propose d'y reconnaître Sidectas (I) et son fils Deximachus (II) et de dater le monument du début du I^{er} s. p. C. La famille occupait une place centrale dans un culte des Dioscures.¹⁷ Plus en avant dans le I^{er} s. p. C., il est certain que P. Memmius Pratolaus III et Memmia Pasichareia son épouse reçurent la *civitas Romana* lors d'un même octroi durant le gouvernement de P. Memmius Regulus (35–44 p. C.) étant donné qu'ils partagent le même *nomen gentile*. L'identification de P. Memmius Pratolaus (III) avec Pratolaus (II) n'est donc pas exclue dans l'état actuel de la documentation et l'on pourrait proposer en comptant des écarts de 30 ans par génération, la reconstruction chronologique suivante:

- pour Deximachus (I) et Sidectas (I), naissance vers 40–20 a. C. (avec Spawforth, *op. cit.* [n. 7], p. 196),
- pour P. Memmius Pratolaus (II = III), naissance vers 10 a. C – 10 p. C. (avec Spawforth, *op. cit.* [n. 7], p. 199 «at the turn of the first century BC»),
- pour le fils de ce dernier, P. Memmius Deximachus (III), naissance vers 20–40 p. C. (Spawforth, *op. cit.* [n. 7], p. 200: 40–50 p. C.),
- pour les fils de ce dernier, P. Memmius Pratolaus (IV) et P. Memmius Sidectas (II), naissance vers 50–70 p. C. (Spawforth, *op. cit.* [n. 7], p. 202: 70–80). P. Memmius Sidectas (II), est magistrat éponyme durant une visite d'Hadrien à Sparte, peut-être celle de 124/5, une des rares dates absolues du stemma.¹⁸

4. Le problème des gentilices

Il convient à présent de revenir à la différence de *nomina gentilicia* en usage chez les Memmii I, car si l'on suit les suggestions ci-dessus, ce sont désormais un père et son fils, C. Iulius [--- (?) De]ximachus (I) et P. Memmius Pratolaus (II = III) qui porteraient des gentilices différents, une pratique onomastique inhabituelle.¹⁹ Explorons quelles pourraient être les raisons d'une telle différence. Une première possibilité est un changement de gentilices. Ceux-ci s'expliquent cependant normalement par une adoption qui laisse souvent des traces dans la formule onomastique.²⁰ Une seconde possibilité est que théoriquement les descendants

¹⁵ Nous suivons ici la reconstruction de Spawforth, *op. cit.* (n. 7), p. 193–197.

¹⁶ À moins qu'il ne s'agisse du père de Deximachus (I) et de Sidectas (I), qui ne serait relié au culte des Dioscures que par mariage avec Eurybanassa.

¹⁷ J.-S. Balzat, Prosopographie des prêtres et prêtresses des Dioscures de la Sparte d'époque impériale, in *RP III*, p. 341–355.

¹⁸ *SEG XIII* 256 avec LAC 579.

¹⁹ Comme le rappelle O. Salomies (Les gentilices romains en Asie Mineure, in *Espaces et colonies romaines d'Orient*, H. Bru et al. [éd.], Besançon, 2016, p. 28), la transmission héréditaire des gentilices dans une même famille est de règle.

²⁰ Il a aussi été suggéré qu'à Athènes, Aelia Cephisodora et son cousin Aelius Praxagoras de Melitè, dont les pères respectifs, Lysiadès et Thémistocle, portaient les *nomina* Tiberius Claudius, héritage onomastique familial remontant à Claude ou à Néron, prirent le gentilice Aelius en l'honneur d'Hadrien. Le *nomen* Aelius leur aurait été donné à leur naissance: Byrne,

de C. Iulius [--- (?) De]ximachus peuvent ne pas avoir été citoyens romains si l'épouse de Deximachus ne possédait pas le *ius conubii* ou si les enfants étaient nés avant l'octroi de la *civitas*.²¹ Mais à Sparte et à Épidaure, les cas d'octrois de citoyenneté romaine qui concernèrent les Memmii, Voluseni et Statilii dans les années 30–40 de notre ère démontrent cependant le souci des autorités romaines et d'un réseau de familles du groupe dirigeant d'assurer les privilèges acquis et donc la pérennité d'une descendance de droit romain. Dans ces familles, les épouses détenaient la *civitas* de leur père ou l'acquirent systématiquement avec leurs époux de même que des pères et leurs fils reçurent la *civitas* conjointement.²² Il ne s'est visiblement pas agi d'octrois isolés. Une dernière possibilité est que l'empereur dégrada la famille de son rang de citoyen romain. Proche d'Euryclès, la famille peut en effet avoir directement souffert de l'exil de celui-ci sous Auguste ou de celui de son fils Lacon (LAC 468) sous Tibère. Il n'y a cependant pas à ma connaissance de témoignage prouvant que de telles dégradations résultaient de motivations politiques.²³ Plus généralement, on voit mal comment la famille aurait pu défendre une nouvelle candidature à la citoyenneté romaine devant Tibère ou Claude si elle l'avait auparavant perdue dans de telles circonstances. Ceci nous conduit à revenir à l'interprétation de l'inscription incomplète IG V 1, 374 mentionnée ci-dessus, la seule preuve dont nous disposons pour penser qu'un ancêtre des Memmii (I) détenait la *civitas* sous Auguste.

[M. Agrippa]m · cos · tert
 [tribuni]c · potest
 [- - - A]grippiastae
 [et prince]ps · C · Iulius
 [- - Dexi]machus · Pratola[i]
 [M. Ἀγρίπ]παν, ὑπατον
 [τὸ γ', δημ]αρχικῆς ἔξου-
 [σίας τὸ . , Α]γριππιασταὶ
 [καὶ πρ(έσβυς). Γά]λιος Ἰούλιος
 [- - - Δε]ξίμαχος Πρα-
 [τολάου].

Nous ne pouvons pas offrir de restitutions alternatives pour ce texte, mais on est en droit de se demander s'il n'y avait pas en effet plus d'un dédicant dans ce texte comme on l'a suggéré ailleurs.²⁴ Faudrait-il alors séparer les nomina C. Iulius [---] de [De]ximachus fils de Pratolaus et suggérer qu'ils appartenaient à des individus différents? S'il n'existait dans la Sparte augustéenne qu'un seul C. Iulius Deximachus, le fils d'Euryclès, nous penserions alors volontiers que le C. Iulius Sidectas attesté à Delphes était également membre de la famille d'Euryclès. L'archontat éponyme de Sidectas à Delphes rentrerait dès lors parfaitement dans la politique évergétique de la famille dont des membres se sont illustrés comme bienfaiteurs dans les cités du golfe laconien, à Athènes, Corinthe, Épidaure, Lycosure, Messène, Olympie, etc.²⁵

S'il n'y a pas eu de C. Iulii parmi les ancêtres des Memmii (I), un dernier document mérite discussion. Les fouilles de 1906 menées par l'école britannique à Sparte comportaient notamment l'étude d'une partie des murs byzantins de la cité, celle qui s'étendait depuis la porte sud et, partant vers l'est, atteignait le théâtre. Cette partie de la muraille était «full of architectural fragments and inscriptions» et particulièrement après

RCA p. 30. Si cette hypothèse devait se confirmer, il n'est cependant pas certain que dans le cas qui nous concerne des *nomina* impériaux eussent été échangés contre ceux d'un simple gouverneur, aussi populaire qu'eût été P. Memmius Regulus.

²¹ S. Treggiari, *Roman Marriage. Iusti Coniuges from the Time of Cicero to the Time of Ulpian*, Oxford, 1991, p. 43–49.

²² Voir le stemma récapitulatif dans Spawforth, *op. cit.* (n. 7), p. 218 et p. 251.

²³ On sait par contre que Claude priva un notable Grec de sa citoyenneté romaine à cause de son incompetence en latin: Suet. *Claud.* xvi 4.

²⁴ LAC 456.

²⁵ Pour les membres de la famille, nous renvoyons aux différentes notices prosopographiques individuelles dans RP (LAC 455, 461, 468, 509).

la seconde tour (la tour E).²⁶ C'est vraisemblablement dans cette section du mur que fut découverte une large base (92 × 51 cm) dont H. J. W. Tillyard publia le texte.²⁷ Cette pierre a probablement été laissée dans le mur byzantin.²⁸ Tillyard ne donne pas d'indication sur la forme des lettres pour une éventuelle datation et les carnets de fouilles de l'école britannique ne donnent rien de ce côté non plus.²⁹ Le texte se lit comme suit:

Π(όπλιος) Μέμμιος
 Σιδέκτας
 καὶ Οὐόλουσσηνή
 Ὀλυμπίς
 Πό(πλιον) Μέμμιον
 Δεξιμάχον
 τὸν πατέρα.

La signification de ce texte bref ne faisait pas de doute au premier éditeur et sa reconstruction du stemma, avant l'édition des *IG*, proposait naturellement de comprendre que P. Memmius Deximachus était le père de P. Memmius Sidectas et de Volussene Olympis. A. M. Woodward identifia ensuite ce P. Memmius Sidectas avec le P. Memmius Sidectas mentionné ci-dessus (LAC 579), qui fut éponyme durant une visite d'Hadrien dans la cité. Il considérait aussi Volussene Olympis comme la sœur et non l'épouse de P. Memmius Sidectas.³⁰ Lors de la réédition du texte par W. Kolbe dans les *IG* (V 1, 470), ce dernier reconnut l'impossibilité que sous Hadrien un frère et une sœur de cette famille, qui avait été promue à la citoyenneté romaine presque un siècle auparavant, portent deux gentilices différents.³¹ Il proposa de conserver l'identification avec l'éponyme P. Memmius Sidectas, mais de comprendre que Volussene Olympis n'était pas la sœur de ce dernier, mais son épouse. Elle était selon lui la fille de L. Volusenus Damarès et Memmia Damocratia (*IG* V 1 580); ce qui expliquerait que le fils de l'éponyme Sidectas soit appelé Damarès (*IG* V 1, 536). Dans son étude exhaustive de la famille des Memmii (I) Spawforth a adopté la suggestion de Kolbe.³² Que le nom du fils de l'éponyme, Damarès, découle d'une connexion avec les Volusseni fait peu de doute. Que cette connexion soit celle témoignée par le texte étudié ici, il y a des raisons d'en douter. Nous ne pouvons en effet résister à la tentation de conserver le sens que le premier éditeur a donné au texte. Si les dédicants de l'inscription étaient des époux, l'auteur de l'inscription aurait, nous semble-t-il, usé d'une formule moins ambiguë pour évoquer la relation d'Olympis avec son beau-père.³³ En fait, la différence de gentilices entre un frère et une sœur peut aisément s'expliquer par le fait que la *civitas* fut octroyée directement à ceux-ci via deux intermédiaires différents. Ainsi Olympis peut bien avoir acquis la *civitas* avec son époux qui l'obtint lui d'un patron romain portant les noms L. Volusenus, pendant que Sidectas aurait lui-même été la première génération d'une famille de citoyens romains promue par P. Memmius Regulus. C'est précisément ce qui se produisit dans les familles des Memmii, Voluseni et Statilii au cours des années 30–40.³⁴ Ainsi la sœur du Spartiate L. Volusenus Aristocrates (ARG 266) était Statilia Timosthenis (ARG 242) et la sœur de T. Statilius Lamprias (ARG 245) était Memmia Pasichareia (LAC 543). Si l'on suit l'interprétation litté-

²⁶ *ABSA* 12 (1905/6), p. 422–423 avec les photographies p. 422 fig 7 and p. 434 fig. 1.

²⁷ *ABSA* 12 (1905/6), p. 462 («S.E. of the Theatre»).

²⁸ La végétation nous empêcha d'accéder jusqu'à cette partie de la muraille en juin 2009.

²⁹ Nous remercions A. Kakissis, l'archiviste de l'école, de nous avoir permis de consulter ces carnets.

³⁰ *ABSA* 14 (1907/8), stemma p. 123.

³¹ À partir d'Auguste à Rome, on observe cependant que des femmes portent le gentilice de leur mère. C'est le cas de Poppaea Sabina, femme de Néron et fille d'un T. Ollius. Voir également *An. Épigr.* 2013 n° 1621 dans le cas d'une fille d'un légat de Lycie. Nous devons ces références à O. Salomies.

³² Spawforth, *op. cit.* (n. 7), p. 208.

³³ C'est ainsi qu'une inscription assignée au début du II^e s. p. C. (*IG* V 1, 481) ne laisse pas de doute sur les relations de parenté: Callicratia honore Callicratès «son père» et Théodore honore Callicratès «son πενθερός». Je ne connais pas d'exemple de πατήρ signifiant beau-père.

³⁴ Spawforth, *op. cit.* (n. 7), p. 218.

rale de *IG V 1, 470*, le texte pourrait donc témoigner d'une génération contemporaine aux premiers octrois de la *civitas* dans ces familles. On en arrive naturellement à se demander si le P. Memmius Deximachus père n'est pas, non le Deximachus archonte éponyme lors de la visite d'Hadrien, mais Deximachus (I) et si P. Memmius Pratolaus (II–III) n'est pas un frère de P. Memmius Sidectas et de Volusene Olympis.

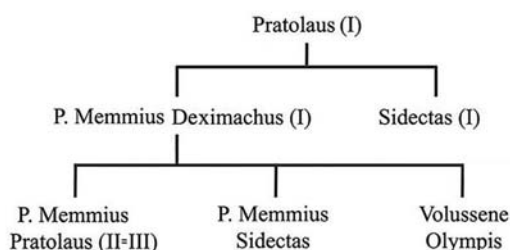


Fig. 2. Reconstruction du début du stemma des Memmii (I)

Dans ce cas, les $\pi\alpha\iota\delta\acute{\iota}\alpha$ de *IG V 1, 141* Lysinicus, Gorgippidas et Deximachus (I) seraient tous trois devenus des Memmii à un âge avancé. On peut soupçonner que les réels candidats à cet octroi étaient leurs progénitures respectives et que les octrois bénéficièrent à plusieurs membres de la famille en ligne directe, ce qui était chose courante. L'homonymie de nombreux membres de cette famille empêche de tenir cette reconstruction comme certaine. Seules la redécouverte de la pierre et l'étude de la paléographie des inscriptions de Sparte pourraient venir confirmer ou infirmer celle-ci. Dans l'état présent de la documentation, il faut cependant la tenir comme une alternative valide et il vaut la peine d'en extraire un début de stemma alternatif à celui qui est pour l'instant en vigueur.

Jean-Sébastien Balzat, University of Oxford
 jean-sebastien.balzat@classics.ox.ac.uk